

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, LASSAUZET Jean, LEITAO Amandine, WROBEL Philippe, NICOLAS Michel, MORDZIALEK David, BUSANCIC-MERCIER Annie, CHAMPOMMIER Claudette, LE GUERN Stéphane, Aurélie POTHIER

EXCUSE : Christophe BONHAMMOUR

SECRETAIRE DE SÉANCE : Stéphane LE GUERN a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION: le 02/06/2014

Suite à l'approbation des comptes rendus des réunions des 11 et 25 avril 2014, l'ordre du jour est abordé

➤ **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le maire informe que la commune devra recenser sa population en 2015. La collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

La préparation de cette enquête démarre dès à présent avec la désignation du coordonnateur communal. M. le Maire explique que cette personne sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. La collecte sera réalisée par un agent recenseur.

En 2005 et 2010, le coordonnateur communal était la secrétaire de mairie de la commune. Le conseil municipal désigne donc Mme GUISEZ Christelle comme coordonnateur communal pour le recensement de 2015.

La commune ne comptant pas plus de 500 habitants, le conseil devra désigner un seul agent recenseur. Ce dernier devra être disponible et bien connaître la commune. Les élus sont exclus de ce poste.

Au plus tard mi-décembre 2014, l'agent recenseur devra être désigné, le conseil se donne le temps de la réflexion.

➤ **CIMETIERE**

Le conseil municipal dans sa séance du 12 mars 2010 avait décidé de faire réaliser l'étude de recensement et d'aménagement du cimetière communal. Cette dernière consistait à établir les plans de représentation des concessions avec leur numérotation et la signalétique des allées. Plusieurs documents auraient dû être remis à la commune lorsque la procédure aurait été terminée comme un listing détaillé alphanumérique sur un support papier et un CD.

Cette réalisation n'ayant pu aboutir correctement pour diverses raisons, Monsieur le Maire a recontacté le prestataire de l'époque afin de finaliser la réalisation du plan du cimetière.

Madame MANDON Martine, gérante de la société EPOC propose la réactualisation du plan accompagnée d'une base de données recensant nominativement les concessions pour un montant de 2 200,00 euros HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de réactualisation du plan du cimetière.

➤ **ECOLE**

- Déroqation inscription autre école

M. le Maire donne lecture des courriers de Mesdames LEMPEREUR Claire et VILLENEUVE Virginie. La commune ne prendra aucun frais de scolarité à sa charge concernant les enfants inscrits dans des écoles hors du RPI Lapeyrouse/Buxières mais ne s'opposera pas à leur inscription.

- Achat de 6 ordinateurs + 1 portable pour le maire

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le parc informatique de l'école devient obsolète. Il a été acheté en 2004 suite à la rénovation de l'école et que depuis ces dernières années les interventions de maintenance se multipliaient. De plus, afin que le service aux administrés continue en dehors des heures d'ouverture de la mairie, un ordinateur portable sera acheté pour le bureau du maire.

Suite à ce constat, le maire a demandé au directeur les besoins de l'école afin de contacter par courrier trois prestataires informatiques. Le résultat de la lecture des devis selon les besoins sont :

Prestataires (Les montants sont HT)	Ordinateurs école (nombre 6)	Portable Maire	Prestations annexes (installation atelier et sur site)	TOTAL HT
ABICOM (Aubière)	4 360,50	663,00	610,00	5 633,50
AUVERGNE INFORMATIQUE RESEAU (ROMAGNAT)	4 127,52	697,31	350,00	5 174,83
ARESTE (AUBIERE)	3 898,88	656,90	340,00	4 895,78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit le devis d'un montant de **5 174,83 € HT de la société AUVERGNE INFORMATIQUE RESEAU de Romagnat** qui propose la même qualité de produits que la société ABICOM pour un coût moindre. La société ARESTE est moins chère mais des prestations demandées ne sont pas honorées et il y a des manquements sur des produits.

➤ **LISTE DELEGUES POUR LA CCID INTERCOMMUNALE**

Messieurs NICOLAS et BONHAMMOUR sont désignés comme délégués titulaires et Messieurs OLLIER et WROBEL comme délégués suppléants.

➤ **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Propriété Michelat

La commune a contacté 3 cabinets d'architecte afin de choisir un des trois qui deviendra le maître d'œuvre du projet de réhabilitation des bâtiments Michelat.

La commission des travaux s'est réuni le 10/06/2014 pour en discuter en amont.

Le pourcentage des honoraires prévus pour les 3 cabinets sont :

- Cabinet ESTIER : 11 %
- Cabinet COLLET : 10,20 %
- Cabinet JACOB : 8,50 %

Suite à une vive discussion, la préférence du maire va au Cabinet BOURBONNAIS-JACOB qui est intervenu à plusieurs reprises sur la commune pour le réaménagement de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes. Mme BUSANCIC-MERCIER préférerait le cabinet COLLET.

Après un rapide tour de table, la majorité des élus donnerait leur confiance au cabinet COLLET car il a chiffré approximativement le projet de réaménagement du bâtiment Michelat alors que le cabinet JACOB ne l'a pas fait. Afin de ne pas prendre une décision trop rapide, la décision définitive sera prise lors d'une prochaine réunion.

Mme BUSANCIC-MERCIER intervient pour dire que le conseil municipal est un groupe et que la salle du conseil est un espace d'échange libre, M. le Maire a précisé qu'il n'empêchait personne de s'exprimer et qu'il a malgré tout le droit de donner son avis.

- Chauffage église

M. ANDRAUD a posé la chaudière. Il ne reste plus qu'à l'entreprise BOISSONNET a intervenir afin que le chauffagiste puisse faire les tests.

- Panneaux villages

La société SIGNAUX GIROD après avoir établi plusieurs devis erronés ou incomplets doit faire parvenir un devis correct dès que possible. Le conseil mandate le maire pour signer ce dernier après vérification.

Le devis définitif a été reçu le 19/06/2014 pour un montant HT de 2 643,05 € soit 3 171,66 € TTC.

Notez que la DDT va combler le passage à niveau au lieu-dit « Lannet ».

➤ **TRANSPORT SCOLAIRE**

A la demande du Conseil Général, les communes de Buxières-sous-Montaigut et Lapeyrouse pour le RPI ne prendront plus à leur charge le règlement du transport scolaire des élèves domiciliés dans leur commune respective. Les familles devront inscrire directement leur (s) enfant(s) auprès du Conseil Général et elles devront prendre à leur charge les frais de transport scolaire.

➤ **CONVENTION D'ASSISTANCE RETRAITE CNRACL via le CDG 63**

Afin de permettre au Centre de Gestion d'aider les collectivités territoriales à instruire au mieux les dossiers de pré-liquidation et de liquidation de retraite, une convention d'assistance retraite est instituée avec un forfait annuel de 50 € pour la commune. Le conseil accepte d'adhérer à cette convention.

➤ **ACHAT DEBROUSSAILLEUSE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la débroussailleuse thermique de la commune compte 17 années de bons et loyaux services et qu'elle donne quelques signes de faiblesse.

Des devis ont été demandés à trois prestataires différents :

Prestataires (Les montants sont HT)	Débroussailleuse	TOTAL HT
SARL SAUVANET (Montaigut)	Débroussailleuse STIHL FS 240	532,50
CHEZE SAS (Saint-Eloy-les-Mines)	Débroussailleuse STIHL FS 240	528.33
ETS BARSSE Rémi (Saint-Eloy-les-Mines)	Débroussailleuse HUSQVARNA 545 RX Pro	665.83

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur la proposition de la SARL SAUVANET.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires reçu par la commune devra être reversé à la Communauté de Communes qui prend en charge les TAP : se renseigner auprès du receveur municipal
- La convention pour la prise en charge de la téléassistance par la communauté de communes prend effet à compter du 1^{er} avril 2014. Le 1^{er} trimestre 2014 est due par les collectivités voir avec Isabelle DARBY pour la prise en charge de celle-ci selon le budget.
- Le sapin situé chez M. et Mme RATNIK dont les racines menaçaient le mur a été abattu par M. Olivier PERRAUD. De plus, les deux arbres de la commune qui empiétaient la propriété de Melle CAMPEDEL ont été coupés par l'employé communal.
- Assainissement Mme MORELL : selon les dernières informations, les frais de mises aux normes devront être pris en charge par Mme MORELL.
- Commission communale d'appel d'offres : le maire étant délégué de droit, lors de sa réunion du 28/03/2014, 3 délégués titulaires avaient été nommés à savoir Philippe WROBEL, Annie BUSANCIC-MERCIER et Amandine LEITAO or il faut également 3 délégués suppléants. Le conseil désigne David MORDZIALEK, Stéphane LE GUERN et Claudette CHAMPOMMIER comme tels.
- Multiple : M. JACQUART du SMAD des Combrailles a déposé l'annonce pour la reprise en gérance du multiple sur le site du SMADC – Vivre en Combrailles – la CCI et la commune la déposée sur le bon coin.

- **En bref:**
- Site internet de la commune : « au porte des combrailles.buxieres-sous-montaigut.fr »
- Nouveau président du SMADC : Monsieur Jean MICHEL
- Remerciement à la famille GUISEZ du Bourg pour le prêt du champ pour les entraînements de rugby
- Remerciement à Emmanuelle ESCAMEZ pour le don du panier de basket
- Le conseil remercie également Robert et Joëlle RATNIK pour leur aide lors de la coupe du sapin
- Problème de clôture chez des neveux à Mme RAYMOND aux Beudonnets, voir avec M. BUVAT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00